

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MARS 2021

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT,
Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAUT

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 3 mars 2021

Ordre du jour :

- CAP relance 2021
- Aménagement centre-bourg
- Vente de matériel communal, remorque
- Bon pour prise de pierres par les exploitants agricoles
- Désignation des représentants, titulaire et suppléant, de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Nomination du référent formation
- Contrat de l'adjoint technique contractuel
- Terminal de paiement électronique pour le paiement des régies
- Lignes Directives de Gestion (LDG)
- Règlement du cimetière communal de le Retail
- Activ'Séniors
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021, soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• CAP RELANCE 2021 :

Délibération : 006-09-03-2021

Le Département, lors de sa séance du 25 janvier 2021, a adopté un nouveau dispositif de soutien à l'investissement local « CAP Relance 2021 » ouvert aux communes et aux EPCI des Deux-Sèvres. Ce dispositif a pour but de soutenir les projets d'investissement et de contribuer à la vitalité des entreprises du territoire. Pour l'année 2021, la commune de le Retail disposera d'une dotation de 7 000€.

Suite au devis de l'entreprise Dubin d'Allonne, pour les travaux de voirie au lieu-dit les Gâts, pour un montant de 11 885.00€ HT (réalisation de la totalité de la voirie), Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Dubin
- CHARGE Madame le Maire de déposer une demande de subvention

Cette dépense d'investissement sera inscrite à l'article 2151, section investissement du budget primitif 2021.

Voix : 10 « Pour »

• **AMENAGEMENT CENTRE-BOURG :**

Madame le Maire relate à l'assemblée avoir réuni la commission, aménagement centre-bourg, le 22 février. Les aménagements proposés sont :

- plateaux ralentisseur aux extrémités du centre-bourg (D133)
- modification trottoir
- signalétique au sol
- pose de lanterne sur les poteaux béton (Arnaud Poirault, membre de la commission, était chargé de prendre des renseignements)
- semis pieds de mur aux endroits où poussent les mauvaises herbes

Vendredi 12 mars, est fixé un rendez-vous en mairie avec Monsieur Gardenal de la Communauté de Communes. Lui seront présentés les éléments de réflexion, pour un chiffrage de travaux.

Monsieur Arnaud Poirault a présenté à l'assemblée des modèles de lanternes avec crosse et donné quelques chiffres : lanterne 331€/l'unité – pose 181.82€ et une mise en place chantier de 327.27€. Il est demandé d'attendre fin mars pour connaître si des aides financières, pour l'achat de lanternes, sont octroyées aux communes.

• **VENTE DE MATERIEL COMMUNAL – REMORQUE :**

Délibération : 007-09-03-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la vente de la remorque communale pour un montant de 600€ net vendeur.

Voix : 10 « Pour »

• **BON POUR PRISE DE PIERRES PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES :**

Délibération : 008-09-03-2021

Un bon pour prise de fourniture de voirie, 25 tonnes de 0.31/5, est délivré par la mairie aux exploitants agricoles qui en font la demande (la fourniture prise en charge par la mairie et le transport supporté par le demandeur).

Les factures acquittées montrent une différence entre celui qui se fait livrer et celui qui prend la fourniture sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident que la fourniture soit livrée par l'entreprise Bonneau et les frais de transport à la charge du demandeur.

Voix : 10 « Pour »

• **DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :**

Délibération : 009-09-03-2021

Madame le Maire explique à l'assemblée le rôle de la CLECT. La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine demande de désigner un membre titulaire et un suppléant. Sont désignés :

Membre titulaire

GILBERT Véronique

Membre suppléant

GUIOT Jean-Pascal

Voix : 10 « Pour »

• **NOMINATION REFERENT FORMATION :**

Délibération : 010-09-03-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne Véronique Gilbert en qualité de référent formation auprès des agents.

Voix : 10 « Pour »

• **AVENANT CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL :**

Délibération : 011-09-03-2021

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de St Maixent, il n'est pas possible de faire un avenant au contrat de Madame Léonie Bertaux (3hs/semaine, se terminant fin juin 2021) mais un nouveau contrat : emploi permanent dans une commune de moins de 1 000 habitants. Une saisine auprès du Comité Technique pour une augmentation de temps de travail doit être faite pour le prochain

CT en date du 26 avril, et fin avril faire une vacance d'emploi, avec publicité restreinte, auprès du Centre de Gestion.

Voix : 10 « Pour »

• **TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE POUR LE PAIEMENT DES REGIES :**

Délibération : 012-09-03-2021

La Direction Départementale des Finances Publiques demande à la collectivité de mettre en place une offre de paiement en ligne pour la régie rattachée aux locations de salles et de l'hébergement (le seuil d'encaissement entraînant le respect de l'obligation d'offre de moyens modernes de paiement est fixé à 2 500€ annuel pour les régies).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le paiement par carte bancaire via un TPE (Terminal de Paiement Electronique). Cela implique l'ouverture de dépôt, la procuration sur compte de dépôts de fonds auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres ainsi qu'une demande d'adhésion au système d'encaissement par carte bancaire. Le fournisseur retenu est Sextant Monétique pour un TPE fixe :

- location mensuelle 13.90€ HT
- frais de dossier 49€ HT
- dépôt de garantie 90€ (encaissé lors du premier prélèvement et remboursé à la restitution du matériel en bon état de fonctionnement)

L'option location permettra à la collectivité de voir si ce moyen de paiement est en adéquation avec les attentes demandées.

Voix : 10 « Pour »

• **LIGNES DIRECTIVES DE GESTION (LDG) :**

Délibération : 013-09-03-2021

Madame le Maire relate à l'assemblée la fonctionnalité des lignes directrices de gestion. Celles-ci doivent définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

Ce dossier a été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion de St Maixent. Dans sa séance du 3 février 2021, un avis favorable a été émis. Des observations ont été formulées, dont la collectivité en tiendra compte. Les lignes directrices de gestion prendront effet au 1^{er} mars 2021 et sont établies pour une durée de 6 ans (peuvent faire l'objet de révision à tout moment après avis du CT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ont pris acte du contenu du dossier. Un arrêté portant établissement des Lignes Directives de Gestion sera signé du maire.

Voix : 10 « Pour »

• **REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DE LE RETAIL :**

Un projet de règlement du cimetière communal a été adressé à chaque membre du Conseil. Madame le Maire demande s'il y a des observations (erreur dans la rédaction des articles). Celles-ci seront corrigées et représentées aux membres pour validation et signature du maire.

• **ACTIV'SENIORS :**

Monsieur Nicolas Bonnifait, chargé d'animation et de développement d'Activ'Seniors, était venu à la réunion de conseil du 28 janvier, pour présenter leurs activités et leurs projets. Il a été demandé si les communes partenaires : Vernoux en Gâtine, Azay S/Thouet, Allonne, St Aubin le Cloud, le Retail et Secondigny voulaient continuer de participer financièrement. Pour la commune de le Retail, la participation pour l'année 2021 est de 457€, validé par les membres présents. Chaque commune devait communiquer les besoins de leurs seniors : le transport solidaire est un élément évoqué et utile pour certains administrés.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre est prévue lundi 29 mars à Secondigny, pour une discussion portant sur le portage de repas.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Réunions :

Mercredi 27 janvier, réunion à Secondigny à la Guichetière sur le numérique : Sébastien Berguer, référent élu, y a assisté : éléments abordés - anticipation de l'arrivée de la fibre, numérotation des habitations dans les hameaux et faire les travaux d'égouttage (travaux annuellement réalisés par l'entreprise Roy)

Lundi 1^{er} mars, réunion à Coulonges salle socio-culturelle : Jean-Pascal Guiot, référent élu commission géographique « Autize » du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Sèvre Niortaise, y a participé : objectif « faire remonter les observations, les demandes et recueillir les besoins des communes »

Mercredi 3 mars, réunion à la mairie de Secondigny : mutualisation des moyens humains et matériels des collectivités du territoire. Madame le Maire y a assisté

Mardi 9 mars, réunion à Secondigny à la Guichetière : thème « Comment travailler ensemble dans le souci du service rendu à l'utilisateur. Véronique Gilbert et Jean-Pascal y ont assisté

Mercredi 7 avril, réunion à Secondigny à la Guichetière : entretien des chemins de randonnée. Jean-Pascal Guiot y participera

Karine Bernard, élue référente commission enfance/scolaire se dit satisfaite des réunions auxquelles elle assiste (dernière réunion en janvier)

Travaux lieudit la Vergne :

Madame le Maire informe l'assemblée avoir rencontré Denis Ragon par rapport à sa demande de travaux du chemin. Le captage des eaux, la réalisation d'un fossé et d'un regard seront vus avec Rémy Neau, en concertation avec l'adjoint technique.

Point A Temps Automatique (PATA) :

Dix tonnes seront commandées

Matériel communal :

Le tracteur communal a, de nouveau un problème, et ce, de pompe d'injection.

Les roulements de polie et de palier de la tondeuse autoportée sont à remplacer.

Sanitaires salle des Associations :

Suite au précédent conseil, il est décidé de supprimer les toilettes enfants pour mettre un pack WC surélevé pour personne à mobilité réduite. Un abattant sera mis sur le second WC.

Distributeur de pain :

Sébastien Berguer en charge du dossier relate à l'assemblée les derniers éléments concernant la location du distributeur de pain de Fenioux :

- location 400€/mois
- autre location potentielle 200€/mois

Après discussion, et en conclusion, les membres du conseil veulent bien prendre en charge la moitié de la location ainsi que la consommation électrique. Sébastien Berguer est chargé de prendre, directement, contact avec des commerciaux.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 8 avril 2021, 20h30 Salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures quarante minutes.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT